



LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 8 AVRIL 1920

G.-E. DION, Administrateur

SUR NOS GARDES

Dans quelques jours nous aurons les élections pour renouveler notre conseil de ville. Nous ne connaissons pas encore ceux qui brigueront les suffrages des électeurs, aussi sommes-nous bien libres d'attirer l'attention des payeurs de taxes sur l'importance d'être sur nos gardes et de bien réfléchir avant de donner un nouveau gouvernement à la ville.

Nous n'avons pas l'intention de faire ni le procès ni le panegyrique du maire et des échevins dont le terme touche à la fin. Ils ont pu commettre des erreurs. Ils n'ont certes pu, la chose est impossible, donner satisfaction à tout le monde. Nous voulons croire qu'ils ont agi au meilleur de leur conscience pour le bien de la ville, et c'est déjà beaucoup.

La ville d'Edmundston a pris depuis quelques années une importance et un développement considérable. L'accroissement continue et va continuer encore longtemps, et plus que jamais il importe de faire un choix judicieux des hommes qui seront chargés de conduire les affaires.

Ce qu'il nous faut, ce sont des hommes d'affaires désintéressés, qui auront à cœur l'intérêt de la ville et qui mettront de côté les intérêts individuels. Ce qu'il nous faut, ce sont des hommes qui auront assez d'indépendance pour agir librement sans se préoccuper de sauvegarder les intérêts d'une compagnie ou d'un groupe quelconque. Il ne faut pas, en un mot, que le conseil de ville soit l'instrument d'un groupe qui, caché dans les coulisses, conduise les choses à sa guise sans prendre de responsabilités.

L'expérience des autres villes où de gros intérêts financiers sont établis, montre que bien souvent il y a conflit entre ces intérêts et les intérêts bien compris de la ville. Ne mettons pas entre les mains des créatures de ces intérêts particuliers, nos finances et notre administration.

Nous avons à Edmundston une grosse compagnie qui fait des affaires considérables et qui a certes très largement contribué au développement de notre ville. Nous devons traiter cette compagnie avec justice et nous tenir prêts à lui rendre les services que nous pouvons raisonnablement lui rendre. Nous devons au besoin lui faire des faveurs quand la chose est possible.

Il ne faut pas oublier, cependant, que cette compagnie n'est pas venue à Edmundston pour nous faire plaisir. En venant ici la compagnie a cherché d'abord et avant tout son propre bien. Nous aurions bien tort de l'oublier, comme un certain groupe semble le faire, quelques uns sincèrement, mais d'autres par intérêt personnel. Ce n'est pas ici une affaire de charité, et notre motto doit être: "Nos intérêts d'abord et ceux des autres ensuite": D'ailleurs, il est toujours vrai de dire: "Charité bien ordonnée commence par soi-même."

Les journaux annonçaient dernièrement que les intérêts de la Compagnie Fraser devaient faire le barrage de la Rivière Tobique afin de développer là-bas l'industrie de la pulpe et du papier. Une dépêche de Fredericton au Star de Montréal annonçait que le but de la compagnie était de transporter à Tobique la pulpe d'Edmundston pour y finir le papier. Nous ignorons ce qu'il y a de vrai dans cette rumeur, ce que nous savons bien c'est que la ville d'Edmundston a donné aux Fraser des faveurs très étendues. En somme, cette compagnie a eu de la ville tout ce qu'elle a demandé. En retour, et il y a un contrat à cet effet, la compagnie s'est engagée à construire chez nous, manufacture de pulpe et de papier. Edmundston a rempli tout son contrat, mais pas un morceau de papier n'est fabriqué ici, et voilà que la rumeur circule que l'on ira ailleurs fabriquer le papier. Voilà un point qui devra préoccuper le conseil de ville de l'année prochaine. Voilà une raison de plus de choisir nos hommes et de ne pas agir à l'aveuglette.

Payeurs de taxes, soyez sur vos gardes. L'indifférence en cette matière pourrait vous coûter bien cher.

Election Civique, Ville d'Edmundston

Avis est par les présentes donné que l'Election Annuelle pour Mayor et Echevins aura lieu Mardi le 20 Avril, A. D. mil neuf cent vingt. Les nominations seront reçues par le soussigné jusqu'à six heures P. M., Vendredi le 16 avril A. D. mil neuf cent vingt.

Le Poll pour la dite Election sera tenu au Palais de Justice de la dite ville, et ouvrira à dix heures A. M. et restera ouvert jusqu'à quatre heures P. M. du même jour.

Dated at Edmundston, N. B. le 9 avril, A. D. mil neuf cent vingt. Thomas Guérrette, Secrétaire de la Ville.

Town of Edmundston Election

Notice is hereby given that the Annual Election for Mayor and Aldermen will be held on Tuesday the 20th day of April, A. D. 1920.

Nominations as required by law will be received by the undersigned up to six o'clock P. M. Friday the sixteenth day of April instant.

The Poll for said Election will be held at the Court House, in said Town, and will be open at Ten O'clock in the forenoon and remain open until Four O'clock in the afternoon of the same day.

Dated at Edmundston N. B. this 9th day of April A. D. 1920. Thomas Guérrette, Town Clerk.

Pour la Langue Française Concours Littéraire

Au mois de septembre 1918, "L'Ami de L'Orphelin" ouvrait un Concours Littéraire à tous ses lecteurs de langue française. C'était un beau geste d'Action Française de la part des directeurs de ce bon et intéressant petit bulletin. Tous les amis de "L'Ami de L'Orphelin" ont été à même de constater le beau succès de ce Concours littéraire. On n'a eu que des remerciements et des félicitations à faire aux nombreux concurrents. L'heureux gagnant du prix de \$10 en or a bien mérité cette récompense, car son travail, intitulé: "Le Sourire de l'âme," était un vrai petit chef-d'œuvre littéraire.

L'auteur a un réel talent et une "plume gracieuse et délicate," comme le disait le rapport du concours. Qu'il me soit permis, un peu en retard, il est vrai, —mieux vaut tard que jamais—de lui offrir mes félicitations et mes encouragements. Nous espérons encore le plaisir de recevoir un de ses travaux dans le présent Concours. On ne doit pas arrêter dans la voie du progrès... En avant toujours: "Excelsior!"

J'ai donc applaudi à ce beau geste de "L'Ami de L'Orphelin," et j'espère le voir se renouveler encore cette année. C'est pourquoi, avec la gracieuse permission des bons et sympathiques directeurs de la Maison de L'Ange-Gardien, j'ai résolu d'ouvrir un Nouveau Concours Littéraire à tous les lecteurs de ce beau et vaillant petit Journal.

J'espère que cette nouvelle réjouira grandement tous ceux qui aiment notre belle langue maternelle, qui s'intéressent au sort de la langue française, "diamant d'un prix inestimable, trésor précieux à conserver."

Quel sera donc le sujet du Concours?...—Avant tout, il sera "Canadien Français."—On aura pleine liberté de choisir le titre de son travail... pourvu qu'on parle des "Choses du terroir," des "Choses de chez nous."

Voici quelques sujets qu'on pourra traiter avec succès et surtout avec intérêt:—

- Pour les narrations, dissertations, réflexions:
 - Le titre: "Canadiens-Français,"
 - La vie paroissiale,
 - L'esprit de famille,
 - La vie de famille,
 - L'amour de la terre,
 - La langue maternelle,
 - Nos traditions et coutumes,
 - Nos aspirations, etc., etc.
- Pour les récits, scènes et traditions:
 - Une page d'histoire,
 - Légendes canadiennes,
 - La prière en famille,
 - Une veillée canadienne,
 - La maison paternelle,
 - La messe de minuit à la campagne,
 - Les travaux des champs,
 - La visite de M. le Curé,
 - La passade de Monseigneur,
 - L'Angélus à la campagne,
 - Le pain d'habitant, etc., etc.

L'on n'est nullement astreint de traiter un des sujets ci dessus mentionnés. On pourra en choisir d'autres, et ils ne manquent pas. La longueur des compositions pourra varier de 2000 à 2500 mots; moins, si on le veut, mais pas plus. On se souviendra qu'on ne jugera pas de la valeur des travaux par le nombre de pages: "Non quantitas, sed qualitas." On n'écrira que sur un seul côté de la feuille de papier, et d'une écriture facilement lisible.

On devra signer son travail d'un pseudonyme, et mettre son vrai nom avec son adresse sur une feuille séparée jointe à l'envoi.

Le concours est ouvert à tous ceux et celles qui désirent y prendre part, jeunes ou vieux, abonnés ou étrangers. Nous invitons bravalement les jeunes gens des collèges et les jeunes filles des couvents...

"Car aux âmes bien nées, La valeur n'attend pas le nombre des années."

Maintenant, et ce qui n'est pas le moins important, de magnifiques prix seront donnés pour les meilleurs travaux. Le premier prix sera de \$10 en or, le deuxième, de \$5 en

Avez-vous la DYSPEPSIE ?

Si votre estomac est aigre, et si vous avez une sensation de lourdeur après avoir mangé si vous avez de la difficulté à assimiler vos aliments il est évident que vous avez besoin du

Le remède HAWKER contre la DYSPEPSIE

Il soulage rapidement les maux d'estomac et vous permet de manger normalement sans que vous en soyez incommodé. Il prévient aussi la constipation, et fait disparaître le mal de reins. C'est un régulateur sûr qui garde l'estomac en excellente condition, et rend la vie agréable au dyspeptique.

Il vous fera du bien. Essayez-le ! En vente dans toutes les pharmacies et dans tous les magasins-généralistes, à 50c.

THE CANADIAN DRUG CO., Ltd. St-Jean, N. B.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social: MONTREAL
Capital Paye et Surplus \$3,000,000.00
Actif total, au delà de \$34,000,000.00
95 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

10—Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argent confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne. Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage Succursale à Edmundston:

F. H. Bourgoin, gérant local.

mi de L'Orphelin, "c'est-à-dire, dans l'édition de "septembre, octobre, novembre—1920." Dans ce numéro, sera publié le travail lauréat qui aura décroché le 1er prix respectif de \$2. Le concours se terminera le 1er juillet 1920. Après cette date aucun envoi ne sera accepté. Le rapport du concours sera publié dans le numéro 3 de "L'a-

mi de L'Orphelin, "c'est-à-dire, dans l'édition de "septembre, octobre, novembre—1920." Dans ce numéro, sera publié le travail lauréat qui aura décroché le 1er prix respectif de \$2. Le concours se terminera le 1er juillet 1920. Après cette date aucun envoi ne sera accepté. Le rapport du concours sera publié dans le numéro 3 de "L'a-

mi de L'Orphelin, "c'est-à-dire, dans l'édition de "septembre, octobre, novembre—1920." Dans ce numéro, sera publié le travail lauréat qui aura décroché le 1er prix respectif de \$2. Le concours se terminera le 1er juillet 1920. Après cette date aucun envoi ne sera accepté. Le rapport du concours sera publié dans le numéro 3 de "L'a-

mi de L'Orphelin, "c'est-à-dire, dans l'édition de "septembre, octobre, novembre—1920." Dans ce numéro, sera publié le travail lauréat qui aura décroché le 1er prix respectif de \$2. Le concours se terminera le 1er juillet 1920. Après cette date aucun envoi ne sera accepté. Le rapport du concours sera publié dans le numéro 3 de "L'a-

Impôt sur le Revenu

N'oubliez pas de faire votre déclaration LE OU AVANT LE 30 AVRIL 1920

Dominion du Canada
Ministère des Finances

TOUTES les personnes domiciliées, employées ou faisant des affaires au Canada, sont sujettes à un impôt sur le revenu, comme suit:—
1. Toutes personnes non mariées, et les veufs ou veuves sans dépendants au sens de la Loi, qui, durant l'année civile 1919, ont touché ou gagné \$1,000 ou plus.
2. Toutes autres personnes qui, durant l'année civile 1919, ont touché ou gagné \$2,000 ou plus.
3. Les corporations et compagnies par actions dont les profits ont dépassé \$2,000 durant l'exercice financier terminé en 1919.

Formules à employer pour faire les rapports requis le ou avant le 30 avril 1920.

Tous les individus autres que les cultivateurs et éleveurs doivent faire usage de la formule T 1.

LES CULTIVATEURS ET ÉLEVEURS doivent faire usage de la formule T 1A.

LES CORPORATIONS et compagnies par actions doivent faire usage de la formule T 2.

Pénalité

Toute personne requise de faire déclaration qui manque de le faire dans le délai établi à cette fin est passible d'une amende de vingt-cinq pour cent du montant de la taxe payable.

Toute personne, sujette ou non à l'impôt, qui s'abstient de faire rapport ou de fournir les renseignements demandés requiert d'après les dispositions de la Loi, est passible, sur conviction sommaire, d'une amende de \$100 pour chaque jour durant lequel elle est restée en défaut. Aussi, toute personne faisant une fausse déclaration dans un rapport ou dans tout renseignement requis par le ministre, est passible, sur conviction sommaire, d'une pénalité n'excédant pas \$10,000, ou de six mois de prison, ou à la fois de l'amende et de l'emprisonnement.

Instructions Générales

Procurez-vous les formules nécessaires chez les inspecteurs ou sous-inspecteurs de l'impôt ou maîtres de poste.

Lisez attentivement toutes les instructions portées sur chaque formule avant de la remplir.

Affranchissez les lettres et documents que vous envoyez par la poste aux inspecteurs de l'impôt.

Faites vos rapports promptement et évitez les amendes.

Adressez-vous à L'INSPECTEUR DE L'IMPÔT

ST. JOHN, N.B. R. W. BREADNER, Commissaire de l'impôt.